

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 MAI 2019 A SEMUR-EN-BRIONNAIS

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Semur en Brionnais, salle des fêtes, sous la présidence de M. André MAMESSIER

Date de la convocation du conseil communautaire : 02 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 27

Etaient présents : M. Christophe ROBIN – M. Georges MATHIEU – M. Daniel VINCENT – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard CHERVIER – Mme Sandrine LIEVRE – M. Pierre DURIAU – M. Henri MOLIERE – M. Jean Claude BURLOT – Mme Claire GAGET – M. Louis LAROCHE – M. Pierre AUVOLAT – M. Jean François PEGUET – M. Jean MORIN – Mme Renée AUCAGNE – M. André MAMESSIER – M. Philippe CORNELOUP – Mme Brigitte BARATHON – Mme Marie Laure HAYE – M. Jean Charles MARTIN – M. Jean-Marc ALAMARTINE – M. François BACIAK – M. Robert BAYON – M. Jacques BLANCHARD – M. Jean Paul LAMOTTE – M. Jean Paul RICHARD

Absents excusés : M. Charles VERNAY – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Jean Louis FEUILLAND – M. Yann REMILLER – M. Robert BAJARD – Mme Anne NEYRAND

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LIEVRE

André MAMESSIER ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et remercie la commune de Semur-en-Brionnais pour l'accueil et la mise à disposition de la salle des fêtes. Il remercie également la presse et M. BENOIT, de l'Atelier du Triangle pour leurs présences.

M. François BACIAK, maire de Semur-en-Brionnais, accueille l'assemblée et souhaite une bonne réunion à tous les délégués présents.

Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint (27 présents), le conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du 08 avril 2019 à Saint Julien de Jonzy, transmis préalablement aux délégués, est adopté à l'unanimité.

Arrêt projet du PLUI :

Le Président rappelle que la prescription du PLUI remonte à octobre 2015. C'est donc un travail de près de 4 ans, qui est en train de se concrétiser. Il invite M. BENOIT, de l'Atelier du Triangle, à resituer l'arrêt projet dans le processus d'élaboration du PLUI et de retracer les grandes lignes du document.

Richard BENOIT indique que l'arrêt projet correspond à la fin des phases d'études et de traduction réglementaire. Le document arrêté est soumis à l'avis des communes et de nombreuses Personnes Publiques Associées ainsi qu'à enquête publique. Des ajustements peuvent être effectués au document arrêté à l'issue de l'enquête publique, suite aux remarques des PPA et de la population, rapportées au commissaire enquêteur. Une fois ce travail effectué, le PLUI pourra être approuvé (approbation prévue en décembre rappelle M. MAMESSIER).

M. BENOIT rappelle tout d'abord que, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUI se compose de plusieurs documents opposables et d'une série d'annexes.

Les documents opposables sont :

Le rapport de présentation : il explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement.

Il se compose principalement d'un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surface et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : il fixe les grandes orientations pour le territoire sur les thématiques suivantes : développement économique, paysage, communication numérique, transports et déplacements, habitat, espaces naturels, agricoles et forestiers, continuités écologiques, réseaux d'énergie, loisirs, équipement commercial.

Ce PADD repose sur une orientation socle, qui constitue la « colonne vertébrale » du projet de PLUI, qui pose le principe suivant : « Fonder *le développement sur le socle patrimonial du territoire* ». Cela doit se traduire concrètement par la préservation et la valorisation des trois piliers suivants : l'agriculture, le paysage et le patrimoine bâti, les milieux naturels.

Cette orientation socle se décompose en quatre orientations de développement :

- A – Forger les conditions d'accueil et de qualité de vie pour tous les habitants actuels ou futurs, dans un cadre de mixité générationnelles et sociale.
- B – Maintenir et développer l'activité locale autour de l'agriculture, de l'artisanat et des services.
- C – Valoriser le potentiel touristique en s'appuyant sur un accueil qualitatif.
- D – Réduire la dépendance énergétique du territoire.

Conformément aux préconisations du SCOT du pays Charolais Brionnais, le PADD prévoit une construction de 375 logements nouveaux sur les 15 prochaines années. Ce chiffre nécessite une consommation foncière de 31 hectares, mais compte tenu de la rétention foncière, c'est en définitive une surface de 46,5 hectares qui pourrait être identifiée comme constructible. Au final, les surfaces constructibles représentent 44 hectares, soit 332 logements neufs à créer, en majorité dans les centres bourgs existants ou, à défaut, dans les hameaux. Cela permet aussi de se conformer aux objectifs de renforcement de l'urbanisation, de limitation de la consommation foncière et de réduction des surfaces agricoles.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : le projet de PLUI comporte une vingtaine d'OAP « sectorielles » et une OAP « patrimoine », dont l'enjeu est de proposer un certain nombre de dispositions permettant de juger de la qualité des aménagements et constructions projetées au regard des éléments qui fondent l'identité du territoire et de

prescrire, si nécessaire, les dispositions pour faire évoluer le projet dans le sens d'une bonne intégration.

Les thématiques abordées sont :

- * la préservation des haies, des ripisylves, des forêts, des parcs ou des arbres isolés ;
- * La préservation des murets de pierre
- * La préservation du petit patrimoine (calvaire, lavoirs, bascule...)
- * La préservation du patrimoine (monuments historiques, repérage L151-19...)
- * La réhabilitation et l'extension de l'existant
- * les nouvelles constructions.

Le règlement : il a pour vocation de définir les conditions et modalités d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire qu'il couvre. Il se compose d'une partie réglementaire et d'une partie graphique, le zonage.

Le cahier des changements de destination : il recense tous les bâtiments susceptibles de changer de destination que ce soit pour le l'habitat (172 bâtiments repérés) que pour de l'activités (11 bâtiments identifiés)

Le cahier des emplacements réservés (lui aussi opposable) et les annexes constituent les autres documents composant le PLUI.

M. BENOIT explique ensuite qu'à l'occasion de l'arrêt projet, il convient également de tirer le bilan de la concertation menée depuis le lancement de la procédure. Les modalités de cette concertation ont été définies dans la délibération de prescription du PLUI. Au regard des éléments collectés, il apparaît qu'elle s'est déroulée de façon satisfaisante (organisation de nombreuses réunions d'informations à l'initiative de la CC et des communes, publications d'articles dans les bulletins communautaires et communaux d'informations, mise à disposition de registres d'observations, mise à disposition des documents sur le site internet de la CC, ...).

Enfin, il est indiqué qu'il est nécessaire d'engager également une procédure d'abrogation de la carte communale d'IUERANDE. En effet, cette commune dispose actuellement d'une carte communale et, sans abrogation de celle-ci, le PLUI ne pourra pas s'appliquer sur le territoire de la commune. Le Conseil municipal d'IUERANDE a donné son accord à la CC, autorité compétente en matière d'urbanisme, pour conduire cette procédure.

David CORDEIRO précise qu'une fois arrêté, le projet de PLUI sera soumis pour avis aux PPA et à enquête publique dans les prochains mois. Il remercie également l'Atelier du triangle pour tout le travail effectué depuis le lancement de la procédure et en particulier ces dernières semaines. Il invite enfin les délégués à échanger sur le document complet, qui leur a été envoyé préalablement à la réunion.

M. BACIAK, au nom de la commune de Semur-en-Brionnais, demande à ce que l'OAP sectorielle « les Croix » soit retirée de la liste des OAP, car un permis d'aménager a été obtenu récemment sur cette zone. Le conseil décide de retenir cette demande. Avec ce retrait, le projet de PLUI arrêté comporte finalement 20 OAP sectorielles.

Pierre AUVOLAT demande comment s'organisera l'enquête publique. Il est répondu que les modalités seront définies une fois le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif. Le courrier sollicitant cette nomination sera envoyé très prochainement au président du TA de Dijon. L'enquête publique aura lieu en septembre. Des avis d'enquêtes seront publiés dans les journaux locaux et dans chaque mairie de la CC.

P. DURIAU demande si les communes auront un dossier papier du PLUI arrêté. Les communes auront un dossier, mais en format numérique seulement. Un exemplaire papier sera consultable au siège de la Communauté de communes.

Après ces échanges, le conseil, appelé à délibérer, arrête à l'unanimité le projet de PLUI, avec les corrections à apporter (retrait de l'OAP « Les Croix » à Semur en Brionnais, fautes d'orthographe, nom des communes).

Le Président remercie toutes les communes et tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier depuis son lancement. Les délais sont respectés, permettant d'envisager l'approbation définitive du PLUI d'ici la fin de l'année.

Aides à l'immobilier d'entreprises :

Le Président rappelle au Conseil la possibilité pour les EPCI de conventionner avec le Conseil régional pour l'autoriser à verser des aides à l'immobilier d'entreprises, en complément d'une aide communautaire. Il y a quelques mois, le Conseil n'avait pas souhaité y donner une suite favorable, faute de projets.

Dernièrement, la Communauté de communes a été sollicitée par un porteur de projet souhaitant créer 5 chambres d'hôtes à IGUERANDE. Il demande son soutien de la CC pour pouvoir déposer un dossier auprès du Conseil Régional. Le Président indique aussi qu'il n'est pas exclu que la CC soit de nouveau sollicitée prochainement par d'autres entreprises, pour des projets susceptibles d'être éligibles aux aides régionales.

Les contacts avec les services de la Région ayant permis de mieux appréhender les modalités de ces aides, le Président propose de conclure la convention avec le Conseil Régional. Afin que la Communauté de communes garde la maîtrise du dispositif, il propose également d'inscrire une enveloppe de 3 000 € pour l'année 2019 et d'accorder un soutien financier au cas par cas, en fonction des projets éligibles. Le Conseil des Maires du 29/04 a émis un avis favorable à ces propositions.

David CORDEIRO indique qu'à l'avenir, un règlement peut aussi être travaillé à partir de critères d'intervention à définir, afin de rendre l'aide communautaire plus lisible.

Le Président présente le projet de création de 5 chambres d'hôtes porté par une SAS « Clos Marie », sur la commune d'IGUERANDE. Il indique que ce projet permet de renforcer l'offre d'hébergement touristique de la Communauté de communes. Il est situé à proximité immédiate de la voie verte et peut donc espérer profiter du passage de cet axe pour s'assurer une fréquentation régulière. Le montant de l'investissement est important ; l'aide régionale apporterait un vrai soutien au porteur de projet. Il propose de lui accorder une aide de 500 € (avis favorable du Conseil des Maires du 29 avril 2019).

Après discussions, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, :

- la conclusion de la convention d'autorisation avec le Conseil régional pour le versement d'aides à l'immobilier d'entreprises
- l'attribution d'une aide de 500€ à la SAS « Clos Marie » pour son projet de création de 5 chambres d'hôtes à IGUERANDE.

Décisions modificatives :

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, les décisions modificatives du budget SPIC et du budget principal.

Subventions aux associations :

Le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association « Coteaux du Brionnais » de 200€ au titre de l'année 2019.

Collecte des cartons :

Suite à la consultation lancée, après analyse des offres et avis favorable du conseil des maires du 29/04, et sur proposition du président, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, l'attribution de la collecte des cartons à la société SECAF CHAMFRAY.

Cette collecte commencera une fois les colonnes livrées et installées. Certaines communes n'ayant pas répondu au mail, il leur est rappelé de faire remonter au plus vite à Valérie MEHU les besoins en plate-forme pour ces nouvelles colonnes.

RPQS collecte et élimination des déchets 2018 :

Le conseil émet un avis favorable au RPQS 2018. Le document, envoyé préalablement aux délégués, sera transmis à chaque mairie de la communauté de communes.

Composition du futur conseil communautaire :

Le Président informe le Conseil des éléments de la circulaire du préfet en date du 17 avril quant à la recomposition du futur conseil communautaire, issue du renouvellement général des conseils municipaux. Ces derniers doivent se prononcer d'ici le 31/08 et un arrêté préfectoral arrêtera la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire, d'ici le 30 octobre 2019.

Le sujet a été évoqué lors du conseil des maires du 29 avril 2019. Il est souhaité que la composition actuelle (33 sièges) soit reconduite l'année prochaine. Les règles d'accord local ayant évolué depuis 2014, date des dernières élections municipales, le maintien de la composition actuelle n'est pas certain.

Afin de soutenir cette proposition, le président demande au conseil communautaire d'émettre un vœu en ce sens et de le transmettre aux services de l'Etat. Si la réponse est positive, les conseils municipaux pourront valablement se prononcer sur cette composition. Si la réponse est négative, il conviendra de trouver une nouvelle répartition d'ici le 31/08.

A défaut d'accord, c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera (27 sièges).

Suite à cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet le vœu de reconduire à l'identique la composition du futur conseil communautaire.

Informations diverses :

- André MAMESSIER rappelle les dates des réunions d'informations organisées par le PETR au sujet de la candidature UNESCO.

- La CC participera les 12 et 13 juin au salon des entrepreneurs à LYON, avec toutes les CC du Pays Charolais Brionnais. Chaque CC a la possibilité de promouvoir 6 offres de reprises de commerces ou d'activités. Il est proposé aux communes de faire remonter les informations au DGS d'ici le 24/05.
- La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 01 juillet à Sarry.

COMMISSION ACTION SOCIALE :

- François BACIAK indique que la fête du jeu, organisée par ABISE le 12 mai à Saint Christophe en connu une participation correcte, mais en léger recul par rapport à 2018.
- La Commission de suivi animation jeunesse s'est réunie le 02 mai. Le bilan des activités des vacances d'hiver et de printemps 2019 a été présenté. 50 jeunes les ont fréquentées. A noter, la forte hausse de la fréquentation des jeunes de la CC de Semur. Certaines activités extérieures ont été mutualisées avec les MJC de Briennon et St Denis de Cabane.
- Concernant les projets soutenus par la CAF, celui au Futuroscope a eu lieu les 17 et 18 avril et a concerné 24 enfants. La recherche de financements extérieurs et l'aide de la CAF a permis de limiter le cout payé par les participants. Le projet « Danse » est en cours et le projet « Mangas » se déroulera à Marcigny le 14 juillet.
- Le conseil d'administration d'ABISE a lieu ce jour. Le poste de CESF sera ouvert en septembre
- M. BACIAK termine en indiquant que l'association « Les Marcellos du possible » est en passe de finaliser l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire à Semur, dans les locaux de l'épicerie actuellement fermée. Il souhaite que ce projet rencontre le succès.

COMMISSION PLUI - COMMUNICATION :

David CORDEIRO indique que :

- le livret des préconisations d'entretien du petit patrimoine sera prête à la rentrée de septembre.
- La CC de La Clayette Chauffailles a mis en place un système local de covoiturage. Il encourage les communes à relayer l'information permettant aux personnes intéressées de s'inscrire pour covoiturer sur leurs trajets domicile/ travail notamment.

COMMISSION TOURISME :

Isabelle LAGOUTTE étant excusée, Davide CORDEIRO informe le conseil de :

- la prochaine réunion des prestataires d'hébergements des 2 CC avec Brionnais Découvertes, afin de leur faire connaître les possibilités de location de vélos et rollers. Brionnais Découvertes est prête à apporter les vélos dans les hébergements, en cas de demande.
- La présence sur le terrain de la coloriste (réalisation de la charte chromatique)

COMMISSION AGRICULTURE :

Pierre DURIAU fait le compte-rendu de la réunion de la commission agricole du 07 mai :

- Les agriculteurs ont pu être informés des projets de zonages et de règlement du PLUI. Ils ont renouvelé leur demande que la construction à proximité des bâtiments d'exploitation soit autorisée.
- Le bilan des dégustations 2018 est positif. Un appel aux bouchers retraités volontaires est lancé afin de renforcer les bénévoles, de plus en plus sollicités.
- Le concours bovins 2019 aura lieu le samedi 07 septembre. Un courrier sera envoyé prochainement aux exposants.

- Les dates des réunions UNESCO, déjà évoquées, ont été annoncées à la commission.
- Le SYMISOA propose toujours un programme d'animations clés en main pour les écoles. 17 animations sont d'ores et déjà programmées dans les écoles de la CC. En cas d'intérêt des écoles, ces dernières doivent contacter directement le Syndicat pour convenir des dates des interventions.

COMMISSION MARCHE AUX BESTIAUX :

Jean-François PEGUET indique au conseil :

- La prise de fonction de Pierre LAGOUTTE au poste de directeur du marché, début mai
- Le projet de modernisation des installations du marché, approuvé par le conseil le 08/04
- Que les apports continuent à augmenter au marché au cadran : 19 093 apports au 30 avril (+7% / 2018), avec 84% d'animaux vendus. Pour le marché traditionnel, légère baisse des apports (2378 en 2019 contre 2378 en 2018), mais hausse des ventes de 2%. Au global, les apports progressent de 6% et avec les bons taux de vente et la légère hausse des prix, les finances du marché sont plutôt saines.
- La présentation des comptes de la SAEM seront présentés lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire (AG de la SEM fin juin).
- Un tournage de film aura lieu prochainement au marché et dans le Brionnais. Un décor de ferme est aussi recherché par le producteur.

Par ailleurs, André MAMESSIER informe le conseil que l'affaire CHARVEYRON réglée. Un premier versement de 40% de la dette a eu lieu fin avril sur le compte bancaire de la SEM. Le solde sera versé d'ici la fin de l'année. Le Conseil exprime sa très grande satisfaction quant à l'issue très favorable de ce dossier.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Daniel VINCENT expose :

- la formation compostage du 27 avril s'est bien passée
- l'opération de nettoyage de sites aura lieu le samedi 29 juin 2019, en matinée, avec la même organisation que l'année dernière
- SECAF est en train de regarder dans chaque commune quels bacs 660 litres peuvent être supprimés
- SECAF effectuera cette semaine une première distribution des flyers aux ménages dont le bac individuel n'est pas conforme. Ils auront jusqu'au 01/09 pour s'en procurer un (auprès de Valérie MEHU, à la déchetterie, ou ailleurs).
- Un rendez-vous aura lieu le 16/05 avec la Directrice de l'EHPAD pour commencer à envisager la fin de la collecte des biodéchets de l'établissement
- La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 04 juin à 20h30 à la CC.

INFORMATIONS DES COMMUNES :

LIGNY-EN-BRIONNAIS : un appartement T4 et un T2 sont à louer.

SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS : JF. PEGUET indique qu'il a assisté à une réunion au Conseil départemental sur le bilan de la première année de fonctionnement du Centre départemental de santé, dont une antenne est ouverte à Saint Christophe.

Le bilan est positif, avec 5 pôles et 14 antennes ouverts en 1 an. Un cinquième pôle est prévu prochainement au Creusot et de nombreuses demandes ont été formulées par les communes pour obtenir dans antennes.

40 médecins ont déjà été recrutés. Le Conseil départemental étudie la possibilité d'en salarier 10 supplémentaires. A partir de juin, les médecins du Centre interviendront également dans les EHPAD et le développement des consultations à domicile est envisagé à moyen terme.

37 000 consultations, pour 17 000 patients différents, ont été assurées via le Centre de santé depuis son lancement opérationnel, dont 9 000 pour le seul pôle de Digoin (dont dépend l'antenne de Saint Christophe).

JF. PEGUET informe également le Conseil que la visite d'agrément de la micro-crèche par la PMI a lieu cette semaine, permettant l'ouverture de la structure le 03 juin comme convenu.

SEMUR EN BRIONNAIS : F. BACIAK indique que les secrétaires rencontrent de nombreux problèmes pour mettre en place le répertoire électoral unique. il demande si d'autres Mairies rencontrent aussi des problèmes à ce niveau.

VARENNE L'ARCONCE : JP. LAMOTTE s'interroge sur la position à avoir sur les compteurs Linky. Il est indiqué qu'une réunion d'informations sur le sujet aura lieu le jeudi 16/05 à Marcigny.

La séance est levée à 23h00.

ALAMARTINE Jean-Marc	AUCAGNE Renée	AUVOLAT Pierre
BACIAK François	BAJARD Robert Excusé	BARATHON Brigitte
BAYON Robert	BLANCHARD Jacques	BURLLOT Jean-Claude
CHERVIER Bernard	CORDEIRO David	CORNELOUP Philippe
DURIAU Pierre	DURIX Agnès	FEUILLAND Jean-Louis Excusé
GAGET Claire	HAYE Marie-Laure	LAGOUTTE Isabelle Excusée
LAMOTTE Jean-Paul	LAROCHE Louis	LIEVRE Sandrine
MAMESSIER André	MARTIN Jean-Charles	MATHIEU Georges
MOLIERE Henri	MORIN Jean	NEYRAND Anne Excusée
PEGUET Jean-François	REMILLER Yann Excusé	RICHARD Jean-Paul
ROBIN Christophe	VERNAY Charles Excusé	VINCENT Daniel

